

# La prise de conscience du fait régional

Autor(en): **Gilliand, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **115 (1989)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-76907>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La prise de conscience du fait régional

tion de leur concession accordée par l'Office fédéral des transports, s'arrêter en plusieurs autres points de correspondance avec les lignes des TPG et, depuis peu, emprunter les couloirs réservés à ces derniers;

- la réalimentation de la nappe phréatique, partie du domaine public cantonal, exploitée pour l'approvisionnement en eau potable d'une partie de l'agglomération genevoise et de plusieurs communes françaises;
- les enfants de frontaliers qui obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC) à la fin d'un apprentissage à Genève peuvent obtenir aussi le certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) dans un certain nombre de professions;
- une campagne coordonnée de vaccination des renards contre la rage;
- la publication d'un répertoire d'adresses des organismes permettant aux entreprises de connaître des partenaires éventuels dans les régions, provinces et cantons de la COTRAO.

Les structures sont bien adaptées aux relations entre organismes publics. Il convient toutefois de rappeler que les relations de voisinage ne sont pas le fait des seules autorités publiques mais aussi celui des individus et des entreprises privées.

**Nous assistons, depuis relativement peu de temps, à un développement extraordinaire des relations transfrontalières, non seulement dans notre propre aire géographique mais partout aussi en Europe puisque, à l'heure actuelle, on n'y compte pas moins d'une soixantaine de ces entités juridiques supranationales, dans lesquelles les relations d'intérêts réciproques se développent par-dessus les frontières et où se forment les prémices d'un avenir commun.**

**Pour Genève, l'évolution dans ce domaine a été considérable et particulièrement rapide.**

Il y a quelques années, la situation se résumait, en effet, à peu près à ceci: notre canton s'enorgueillissait de son rôle de métropole régionale, fournissait du travail à de la main-d'œuvre

PAR PAUL GILLIAND,  
HERMANCE-GENÈVE

française de plus en plus nombreuse et, fier de son essor économique, pensait que celui-ci allait se maintenir aux siècles des siècles tandis que les régions avoisinantes continueraient de venir solliciter notre manne, notre technologie, notre savoir-faire.

Or, que s'est-il passé, en quelques années, presque en quelques mois?

D'abord, nous prenons conscience que notre développement n'est pas inéluctable, qu'il est fragile en raison des contingences géographiques (territoire limité, zones d'urbanisme intangibles), économiques (internationalisation des prises de décision, transferts en mains étrangères des majorités financières), sociales (gravité du problème du logement qui fait essaimer, pour le moment dans le canton de Vaud mais probablement ailleurs demain, des populations entières qui s'y trouvent bien), politiques enfin (volonté populaire de garder des structures passivistes, manifestée par les innombrables pétitions, référendums et recours qui marquent, freinent ou empêchent l'action des pouvoirs publics).

Ensuite, et d'un autre côté, nous assistons à une émergence très remarquable de l'économie dans les départements français voisins, tandis que nos amis vaudois prennent conscience de la place originale qu'ils peuvent occuper en Suisse romande.

Deux autres facteurs ont marqué l'évolution décrite ci-dessus.

Ce furent d'abord, en 1983, les lois françaises relatives à la décentralisa-

tion, phénomène d'une extrême importance, irréversible, ayant enfin donné aux départements, dans un Etat centralisateur jusque dans les détails, des compétences indiscutables. Parmi celles-ci, il faut relever l'environnement économique et les relations extérieures. Jusqu'en 1983, tout passait par Paris. Dès cette date, les départements purent entretenir avec leurs voisins des relations directes. L'effet a été considérable, devenant un des éléments moteurs du développement des relations franco-genevoises, et sans conteste le coup d'accélérateur à la régionalisation que nous vivons maintenant.

Ensuite, le deuxième élément grâce auquel les chefs d'entreprise et les hommes politiques se préparent à jouer le jeu européen en se servant des points d'appui que leur offre la région, c'est l'institution, le 31 décembre 1992, de l'acte unique européen, ou autrement dit, du marché intérieur, ou encore du «grand marché», ou du «marché unique».

Incontestablement, l'Europe des régions sera certainement un pont - peut-être le pont - qui conduira à la Communauté européenne. Il n'est donc pas étonnant que les actions transfrontalières se multiplient, que les prises de participation suisses dans des entreprises françaises éclosent à un rythme soutenu, et que les responsables des relations franco-genevoises - ou ceux qui sont intéressés à celles-ci - mettent sur la table des négociations les grands thèmes de l'aménagement concerté, des voies de communication, du développement économique à deux, des nouvelles implantations industrielles et encore de la recherche en commun.

Ce n'est pas non plus un hasard si les organismes de coopération et les groupes de réflexion se multiplient: la pression des événements est devenue telle

Adresse de l'auteur:  
Jean-Pierre Cottier  
Secrétaire de la délégation  
du Conseil d'Etat  
aux affaires régionales  
1211 Genève



Réseau autoroutier international.

que les échanges transfrontaliers le plus étroits possible mais, paradoxalement, le plus étendus possible, sont devenus une composante essentielle de notre avenir.

Archamps, Saint-Julien, Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly, les projets se multiplient et l'on peut dire que « tout bouge » dans la région, cette évolution se traduisant par la naissance de nombreux organismes d'action ou de réflexion transfrontaliers, qui prennent place valablement à côté des structures officielles existantes.

Citons la création récente du GRAC (Groupe de réflexion sur l'aménagement de La Côte) qui veut mener une concertation efficace Vaud-Genève.

Mentionnons aussi - en soulignant l'incroyable succès - le *Marché franco-suisse de l'entreprise* qui réunit des « entrepreneurs » de Vaud, Valais et Haute-Savoie. Il groupe volontiers plus de 500 participants à chacune de ses réunions.

Le *Groupe de liaison des travailleurs sociaux transfrontaliers* est né il y a quelques mois. Particulièrement dynamique, actif, plein d'idées, il établit actuellement un mémento informatisé d'adresses et procède à des échanges d'expériences, d'information réciproque, d'analyses des réglementations nationales, etc.

Le Syndicat interprofessionnel des travailleurs, de son côté, a mis sur pied, il y a peu de temps, la *Coordination économique et sociale transfrontalière, Genève, Vaud, Ain, Haute-Savoie*.

Pour mémoire, rappelons la récente *Association genevoise des résidents frontaliers en France*, qui veut militer en faveur des Genevois possédant une résidence secondaire dans la France voisine.

Il ne faut pas oublier dans cette liste des instances privées de concertation leur ancêtre, le Groupement des travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il vient de fêter son 25<sup>e</sup> anniversaire et compte 13 500 adhérents sur les quelque 30 000 frontaliers venant chaque jour dans notre canton. Bien que son caractère syndicaliste soit affirmé, il n'a cessé, au cours de son existence, de montrer son souci d'un dialogue constructif par-dessus la frontière et d'une très large et très objective information sur les problèmes régio-

naux. Il n'est certainement pas exclu que ce groupement joue un rôle encore plus important dès 1993, lorsque nous n'aurons pas trop de tous nos interlocuteurs valables pour multiplier nos têtes de pont vers l'Europe.

Enfin l'AGEDRI (Association genevoise pour le développement des relations interrégionales), créée en 1986 et dont le succès, la nécessité et le rôle d'« interlocuteur valable » s'affirment de jour en jour.

En raison de l'importance grandissante de l'idée des régions, il était devenu souhaitable de créer, à Genève, une institution se consacrant à la réflexion prospective et à la recherche systématique dans les domaines dans lesquels, à terme, les liens régionaux peuvent s'affirmer. Il fallait d'autre part, en plus des organismes officiels, faire participer tous les milieux intéressés à cet effort commun.

Ces buts sont ceux de l'AGEDRI. Association totalement privée, elle désire atteindre ses objectifs par deux moyens :

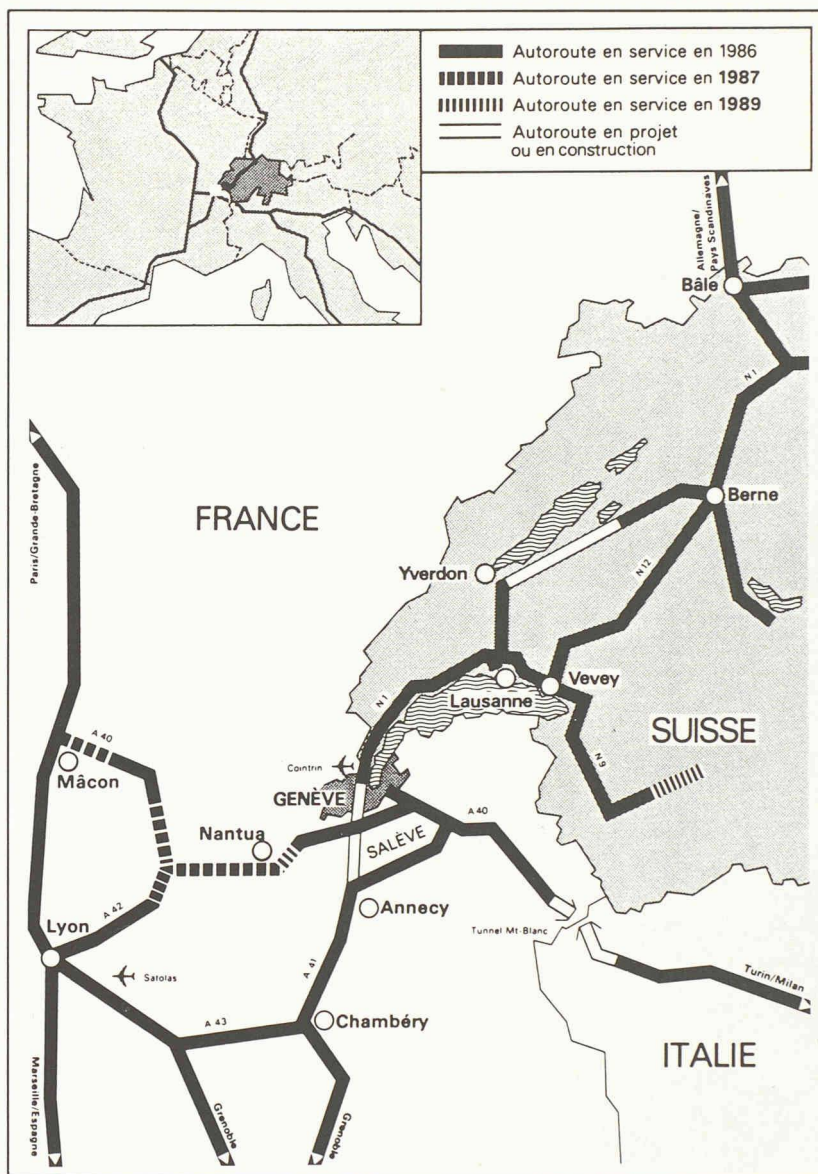
- *l'information publique*, afin de sensi-

biliser l'opinion aux problèmes de la région (conférences, expositions, publications, colloques) ;

- *la recherche* (groupes de travail, séminaires, mandats d'études, etc.) afin de définir et analyser les principes d'une concertation commune, aussi bien avec la France voisine qu'avec le canton de Vaud.

A ce jour, cinq groupes de travail se sont mis à la tâche, avec sérieux et assiduité et six publications ont déjà été éditées, dont certaines font figure de référence.

Vivre ensemble dans la région, demain ! L'AGEDRI veut y collaborer et appelle chacun à travailler avec elle !



Adresse de l'auteur :  
 Paul Gilliard  
 Président de l'AGEDRI  
 Association genevoise  
 pour le développement  
 des relations interrégionales  
 Rue Bourg-Dessus 23  
 1248 Hermance





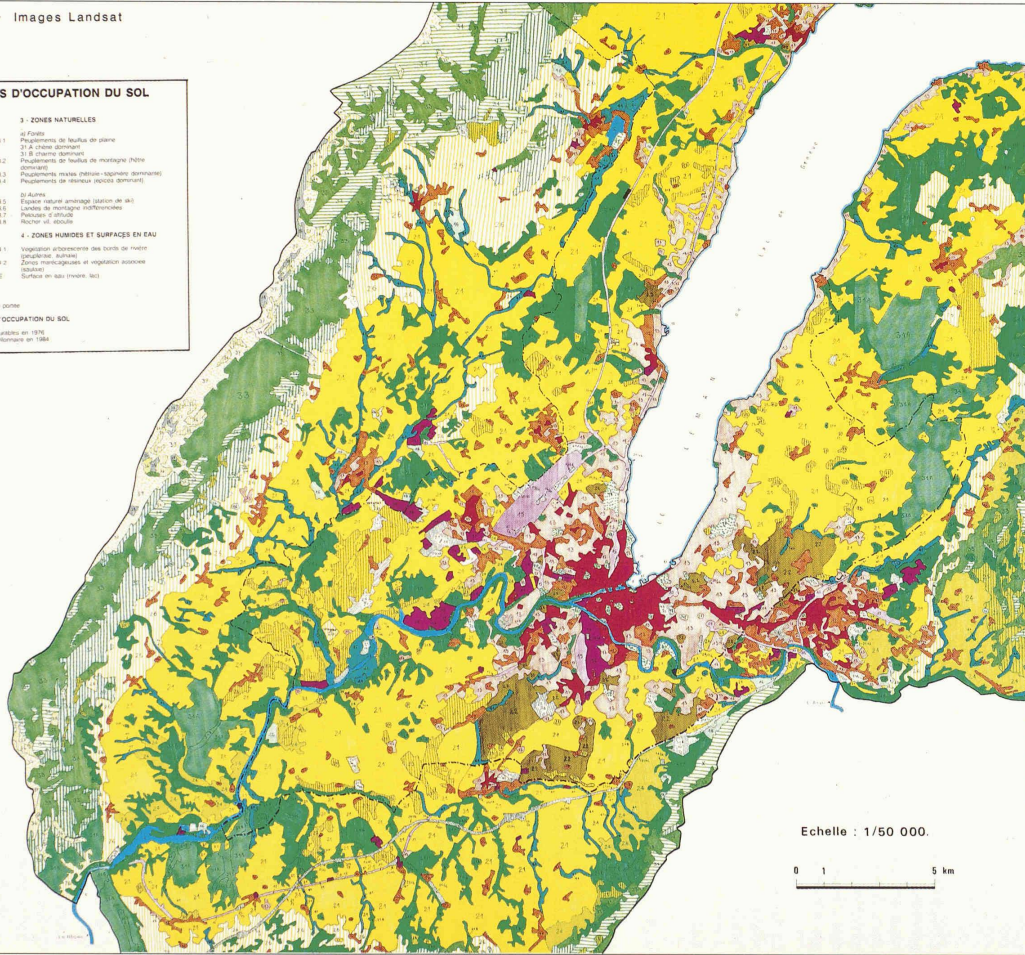


**NOMENCLATURE DES MODES D'OCCUPATION DU SOL**

1 - ZONES URBAINES ET EMPRISES		3 - ZONES NATURELLES	
1.1	Urbanisation très dense	3.1	Forêt
1.2	Urbanisation moyennement dense	3.2	Prédominance de hautes de plaine
1.3	Urbanisation faible, habitat dispersé	3.3	Forêt dominante
1.4	Aire d'activités industrielles	3.4	Forêt de montagne (NNE)
1.5	Entrepos et centre de commercialisation (aéroport, chemin de fer, autoroute, port de plaisance)	3.5	Forêt de montagne (NNE)
1.6	Chalet, carreau ou à nu, étendu en montagne	3.6	Forêt de montagne (NNE)
1.7	Zone protégée résiduelle vert en ville, urbain, péri-urbain	3.7	Forêt de montagne (NNE)
2 - ZONES AGRICOLES		4 - ZONES HUMIDES ET SURFACES EN EAU	
2.1	Cultures céréalières dominantes, cultures fourragères	4.1	Vegetation arborescente des bords de rivières (cours d'eau, lacs)
2.2	Cultures maraichères et cultures sans céréales dominantes	4.2	Zones marécageuses et végétation occasionnelle (bords)
2.3	Végétation dominée	4.3	Surfaces en eau (rivière, lac)
2.4	Prédominance de prairies dominantes		
2.5	Prédominance de prairies de hautes de montagne dominantes		
2.6	Prédominance		

X Centre ponton  
 MODIFICATION DU MODE D'OCCUPATION DU SOL  
 1976  
 1986

LEGENDE  
 --- Frontière française  
 --- Limites de communes et de l'état



Echelle : 1/50 000.  
 0 1 5 km